Le Sud-Ouest
Montréal

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 12 février 2024 à 19 h 815, rue Bel-Air, salle 02-101

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Craig Sauvé, conseiller de ville
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

M. Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par délégation
Mme Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
M. Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
M. Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
M. Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
M. Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mme Daphné Claude, secrétaire-recherchiste

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 08.

10.01

CA24 22 0017

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.02

CA24 22 0018

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2024, à 19 h

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2024, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Exposition sur Saint-Henri au musée Pointe-à-Callière
Journées de la persévérance scolaire
Soutien à la création d'un CLSC dans Griffintown

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Exposition sur Saint-Henri au musée Pointe-à-Callière
Festival DAIMU à la Maison de la culture Marie-Uguay
Événements

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Subvention du gouvernement pour le programme de Prévention Sud-Ouest de lutte contre la violence chez les jeunes

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Deux nouveaux membres au conseil jeunesse du Sud-Ouest
Festival Montréal Boréal

La conseillère Li aborde le point suivant :

Contrat pour la distribution de bacs de compostage dans Saint-Paul-Émard et Griffintown
Séance d'information sur le REV à venir

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 2216-2220, rue Saint-Antoine Ouest (dossier en 40.01)

Commentaire de Robert Nicolini.

10.05

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.06

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 35, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

David Santin	New City Gas
Debby Morin	Projet UTILE
Victor Walach	Projet UTILE
Gabriel Alepin	Vitesse sur St-Jacques
Alex Buchanan	Projet UTILE
Nathalie Michaud	Projet UTILE
Anne-Sophie Saucier	Propreté
Louis Poisson	2580, Notre-Dame Ouest
Suela Mero	Projet UTILE

Shaun Fawcett	Projet UTILE
François Blouin	Projet UTILE
Pierre St-Cyr	Projet UTILE
Matthieu Lizotte	Projet UTILE

La période de questions prend fin à 20 h 08.

10.07

Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui étaient inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de janvier.

10.08

CA24 22 0019

Résolution relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 12 au 16 février 2024

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les efforts considérables déployés par les trois écoles secondaires du Sud-Ouest pour s'attaquer au décrochage scolaire traditionnellement élevé dans notre arrondissement;

Attendu les diverses initiatives du Sud-Ouest vouées à la réussite académique mises en œuvre depuis 2009 notamment : borne Allô prof à la bibliothèque Saint-Charles; obtention de la certification Équi T-É (équilibre travail-études) pour l'Arrondissement; drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire au-dessus des édifices municipaux; financement d'initiatives structurantes dans plusieurs écoles et enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 $ dédiée aux 15 écoles primaires et secondaires permettant de financer un projet de nature culturelle, scientifique, ou prônant de saines habitudes de vie;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre culturel Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires tel le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM) travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres, à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu(e)s s'engagent! de Concertation Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De proclamer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Persévérer se conjugue au présent ! »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités thématiques et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au Mouvement Réussite éducative : les élu(e)s s'engagent! de Concertation Montréal, qui est partenaire des Journées de la persévérance scolaire montréalaises coordonnées par Réseau Réussite Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.09

CA24 22 0020

Résolution en soutien au Canal de Lachine 4.0 pour la revitalisation du corridor industriel reliant les arrondissements de Lachine, de LaSalle et du Sud-Ouest

Considérant que Canal de Lachine 4.0 est un projet phare de développement local dans le Grand Sud-Ouest visant à revitaliser et à exploiter tout le potentiel de ce territoire stratégique;

Considérant que cette vision est le fruit d'une collaboration entre plusieurs partenaires, soit la Ville de Montréal, les arrondissements de Lachine, de LaSalle et du Sud-Ouest, de même que les acteurs clés du secteur que sont PME MTL Grand Sud-Ouest, PME MTL Ouest-de-l'Île ainsi que Parcs Canada;

Considérant que ces six partenaires animés par un fort engagement envers le développement socio-économique et le rayonnement du Canal de Lachine 4.0 ont forgé une vision d'avenir novatrice pour le territoire;

Considérant que l'objectif est d'y aménager une zone urbaine industrielle conçue comme un secteur où la mobilité durable, les espaces de détente et les commerces de proximité seront pleinement intégrés dans une logique de connectivité.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De rappeler l'engagement des membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à la concrétisation de la vision du Canal de Lachine 4.0 à travers une collaboration étroite avec les différents acteurs du projet, démontrant ainsi un engagement concret envers la réussite du projet;

D'affirmer la volonté du conseil d'arrondissement d'intégrer activement la planification du Canal de Lachine 4.0 dans ses décisions liées à la réglementation et aux plans d'immobilisation et d'aménagement, reconnaissant ainsi l'importance stratégique de ce projet pour la revitalisation et le développement économique du territoire;

De prendre en considération les orientations communes définies dans le cadre du Canal de Lachine 4.0 dans la planification urbaine et dans les résolutions du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.10

CA24 22 0021

Résolution demandant au gouvernement du Québec la création d'un CLSC dans Griffintown

Considérant que la population du secteur de Griffintown est passée en une quinzaine d'années d'une centaine de résident(e)s à plus de 12 500 et que le quartier a le potentiel d'accueillir à terme 25 000 personnes, dont de nombreuses familles;

Considérant que Griffintown demeure l'un des plus grands projets de développement des dernières décennies à Montréal;

Considérant le récent rapport sur l'Avenir du secteur Griffintown réalisé par l'Office de consultation publique de Montréal qui souligne à deux reprises le besoin de services communautaires et sociaux, comme l'implantation d'un CLSC;

Considérant que la population de Griffintown dit devoir se déplacer jusqu'à Saint-Henri, et parfois même jusque dans l'arrondissement de Verdun, pour ses besoins en santé;

Considérant les besoins également grandissants en matière de santé dans l'ouest de l'arrondissement voisin, Ville-Marie, se densifiant tel que planifié dans le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares;

Considérant les investissements importants consacrés par la Ville de Montréal et l'Arrondissement du Sud-Ouest pour faire de Griffintown un quartier complet, animé et accueillant, notamment en optimisant les équipements culturels, en créant des parcs, en bonifiant l'offre d'espaces publics tout en favorisant le développement économique local;

Considérant l'annonce imminente de la construction d'une école, un élément central dans la vie de ce quartier qui se densifie, notamment par l'arrivée de familles;

Considérant également le soutien de l'Arrondissement et de la Ville de Montréal au projet MR-63 à la place William-Dow, un élément clé du Corridor culturel ayant la capacité de créer un sentiment d'appartenance dans la communauté naissante autour de ses attraits qui allient la culture, l'art, la gastronomie, l'histoire, la créativité et l'architecture;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin, Craig Sauvé et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec d'implanter un CLSC dans Griffintown afin de desservir adéquatement la nouvelle clientèle qui s'établit sur le territoire du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Santé, Christian Dubé, au ministre responsable des Services sociaux, Lionel Carmant, au député de la circonscription de Saint-Henri—Sainte-Anne, Guillaume Cliche-Rivard, ainsi qu'au député de la circonscription de Ville-Marie—Le Sud-Ouest—Île-des-Sœurs et ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Marc Miller.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.11

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0022

Accorder un contrat à Construction GC-Merineau Ltée pour le service de sciage de béton pour une durée de 24 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, au montant de 155 877,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20214 - 2 soumissionnaires

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à Construction GC-Merineau Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de sciage de béton pour une durée de 24 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 877,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20214;

De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1238323004

CA24 22 0023

Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc. pour des services de nettoyage et vidange de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de trois ans, au montant de 605 435,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 23-20225 (lot 3) - 1 soumissionnaire

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à 9363-9888 Québec inc., seul soumissionnaire conforme, un contrat pour des services de nettoyage et vidange de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 605 435,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20225 (lot 3);

De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1238323003

CA24 22 0024

Accorder un contrat de services professionnels à Nature-Action Québec inc. au montant de 110 188 $, exempt de taxes, pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les institutions, commerces et industries des secteurs de Saint-Paul-Émard et Griffintown - Contrat de gré à gré 212366 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel Nature-Action Québec inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'identification des besoins en outils de collecte, sensibilisation porte-à-porte, distribution de bacs de comptoirs et visites post-implantation dans le cadre du déploiement de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et les institutions, commerces et industries des secteurs de Saint-Paul-Émard et Griffintown pour une somme maximale de 110 188 $, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par le service de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1236836004

CA24 22 0025

Octroyer une contribution financière de 20 000 $ au Centre de services scolaire de Montréal pour la réalisation du projet CoOpéra 2023-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 $ au Centre de services scolaire de Montréal pour la réalisation du projet CoOpéra 2023-2024;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1245986001

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

CA24 22 0026

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois de décembre 2023

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois de décembre 2023, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 $, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.01 1247279001

CA24 22 0027

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 115 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre de la poursuite du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse »

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'un soutien financier de 115 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la poursuite du programme « Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.02 1238980005

CA24 22 0028

Autoriser le dépôt de la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable / Confirmer la contribution de la Ville au montant de 5 059 577 $ / Désigner le chef du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

De confirmer la contribution de la Ville au montant de 5 059 577 $;

De désigner le chef du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.03 1249382001

CA24 22 0029

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable / Confirmer la contribution approximative de 25 400 $ de la Ville / Désigner la cheffe de division Mobilité et planification des déplacements en tant que mandataire et signataire, pour et au nom, de l'arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

De confirmer la contribution financière approximative de 25 400 $ de la part de l'arrondissement;

De désigner la cheffe de Division mobilité et planification des déplacements à titre de signataire, pour et au nom, de l'arrondissement du Sud-Ouest à l'égard de tout engagement relatif à ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.04 1248679001

CA24 22 0030

Approuver la reconnaissance de l'organisme Centre de développement communautaire autochtone de Montréal dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Centre de développement communautaire autochtone de Montréal, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.05 1246748001

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

CA24 22 0031

Autoriser préalablement une dépense maximale de 10 603 200 $ au budget de fonctionnement relative à la fourniture de biens et de services d'utilité publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser préalablement une dépense maximale de 10 603 200 $ au budget de fonctionnement relative à la fourniture de biens et de services d'utilité publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.06 1249364001

CA24 22 0032

Autoriser une dépense de 766,61 $ pour le versement du lot 1 573 770 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Vinet, au domaine public de l'arrondissement / Affecter une somme totale de 766,61 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux, afin de financer ce versement au domaine public de la Ville

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 766,61 $ pour le versement du lot 1 573 770 du cadastre du Québec, situé à l'intersection des rues Notre-Dame Ouest et Vinet, au domaine public de la Ville;

D'affecter une somme totale de 766,61 $ des revenus reportés parcs et terrains de jeux, afin de financer ce versement au domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.07 1247680001

CA24 22 0033

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trois intersections sur le réseau artériel de l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagement cyclables | A85 et dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trois intersections sur le réseau artériel de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle et d'aménagement cyclables | A85 et dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.08 1245973001

CA24 22 0034

Octroyer une contribution financière non récurrente de 250 $ à La R'Voyure Projet Traditionnel, pour appuyer l'organisation de la 9e édition des Manteaux su' l'lit pis les bottes dans l'bain

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 250 $, à La R'Voyure Projet Traditionnel, pour appuyer l'organisation de la 9e édition des *Manteaux su' l'lit pis les bottes dans l'bain* qui aura lieu au Théâtre Paradoxe, le 24 février 2024;

D'autoriser une affectation de surplus de 250 $;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.09 1249386001

CA24 22 0035

Accorder, à certaines conditions, une dérogation mineure afin d'autoriser la modification d'une façade au niveau du rez-de-chaussée pour un immeuble témoin architectural significatif afin de permettre l'installation d'une porte en remplacement d'une fenêtre pour l'immeuble portant les numéros 2216-2220, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 144 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la modification d'une façade au niveau du rez-de-chaussée pour un immeuble témoin architectural significatif afin de permettre l'installation d'une porte en remplacement d'une fenêtre pour l'immeuble portant les numéros 2216-2220, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 144 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 118 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), aux conditions suivantes :

- Le linteau de brique doit être conservé;
- Une imposte au-dessus de la porte doit être installée;
- La couleur des portes et fenêtres du mur doit être identique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1245396003

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 et 40.03 de l'ordre du jour.

CA24 22 0036

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'installation d'une halte de médiation, composée d'un conteneur et d'une enseigne signalétique, à l'intérieur du parc Sainte-Cunégonde, à des fins culturelles par l'organisme à but non lucratif Dare-Dare - Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'installation d'une halte de médiation, composée d'un conteneur et d'une enseigne signalétique, à l'intérieur du parc Sainte-Cunégonde, à des fins culturelles par l'organisme à but non lucratif Dare-Dare - Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public aux fins d'un projet d'installation d'une halte de médiation, composée d'un conteneur et d'une enseigne signalétique, à l'intérieur du parc Sainte-Cunégonde, à des fins culturelles par l'organisme à but non lucratif Dare-Dare - Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1237680011

CA24 22 0037

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014)

La conseillère Sigouin donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014);

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (RCA23 22014).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1247365001

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 et 40.05 de l'ordre du jour.

CA24 22 0038

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant l'adoption d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 novembre 2023;

Considérant l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 12 décembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qu'il soit numéroté 01-280-70 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1237680008

CA24 22 0039

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'aménagement d'un stationnement et l'usage "parc" sur les lots 4 140 417, 4 145 334, 5 903 672, 5 903 673, 5 903 674, 5 903 675, 5 903 676 et 5 903 677 du cadastre du Québec, situés au nord de la rue Notre-Dame Ouest, en face du centre Gadbois

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003);

Considérant l'impact occasionné par les travaux de réaménagement de l'échangeur Turcot sur l'offre en stationnement du centre Gadbois;

Considérant les négociations en cours entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports et de la Mobilité Durable pour la cession du terrain en faveur de la Ville;

Considérant les avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations dans le respect des objectifs de l'Arrondissement en matière de transition écologique;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'aménagement d'un stationnement et l'usage « parc » sur le terrain identifié en Annexe A, soit les lots 4 140 417, 4 145 334, 5 903 672, 5 903 673, 5 903 674, 5 903 675, 5 903 676 et 5 903 677 du cadastre du Québec, selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :

- La catégorie d'usage E.1(1);
- L'aménagement d'un stationnement extérieur de 35 unités maximum sur le terrain identifié en Annexe A ;
- L'aménagement d'un espace situé entre l'aire de stationnement et la voie publique, sous la forme d'un talus planté d'arbustes avec un espacement maximum de 1 mètre entre eux, et d'une hauteur maximale de 2 mètres;
- L'aménagement d'un îlot de verdure d'une superficie minimale de 12 m^2, tel que localisé à l'Annexe B.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1248677001

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.06 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA24 22 0040

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 892 du cadastre du Québec)

Considérant qu'il s'agit de reconstruire un bâtiment essentiel au fonctionnement du système d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal;

Considérant que la hauteur inférieure à deux étages permet de construire un bâtiment qui reprendra la forme et la matérialité d'origine du bâtiment présent depuis 1934 sur le site;

Considérant que l'usage « épuration des eaux » est associé au site depuis la construction du bâtiment original en 1934;

Considérant qu'il s'agit d'un projet qui permet la présence d'espace vert en superficie significative pour le secteur;

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 6 novembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant l'usage « épuration des eaux » ainsi qu'une hauteur d'un étage pour la construction et l'occupation d'un bâtiment situé au 4681, rue Saint-Ambroise (lot 1 573 892 du cadastre du Québec);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1238208005

CA24 22 0041

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant les usages salle de réception, salle d'exposition et l'usage débit de boissons alcooliques lequel est conditionnel et complémentaire à l'usage salle de réception ou salle d'exposition, et ce, pour l'ensemble du deuxième étage du bâtiment situé au 5011, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 573 499 du cadastre du Québec)

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 novembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant les usages salle de réception, salle d'exposition, et l'usage débit de boissons alcooliques lequel est conditionnel et complémentaire à l'usage salle de réception ou salle d'exposition, et ce, pour l'ensemble du deuxième étage du bâtiment situé au 5011, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 573 499 du cadastre du Québec);

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les paramètres prévus ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1238208006

CA24 22 0042

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant l'usage fermette pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2023;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un second projet de résolution autorisant la présence d'une fermette pour le Bâtiment 7 situé au 1900, rue Le Ber (lot 5 722 704 du cadastre du Québec), selon les autorisations suivantes :

D'autoriser :
- l'usage fermette;
- un revêtement en polycarbonate double pour une serre;
- que les dépendances ne soient pas soumises à une approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014).

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1238678013

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 et 40.10 de l'ordre du jour.

CA24 22 0043

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - février 2024

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - février 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.09 1249838001

CA24 22 0044

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 2 du Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (RCA22 22002), afin de modifier les conditions d'occupation du domaine public

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation d'un site de jardinage et de l'installation d'une serre au parc Angrignon (RCA22 22002), une ordonnance afin de modifier les conditions d'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1238532006

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

CA24 22 0045

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 5001, rue Saint-Patrick

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Réal Paul, architecte, déposés et estampillés en date du 24 janvier 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour l'immeuble situé au 5001, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.11 1234824020

CA24 22 0046

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 120, rue Rose-de-Lima

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par La Firme, architectes, déposés et estampillés en date du 23 janvier 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 120, rue Rose-de-Lima.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1238504021

CA24 22 0047

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant les numéros 1224, rue Ropery et 2404, rue Saint-Charles

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Marc Calce, architecte, déposés et estampillés en date du 12 janvier 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble portant les numéros 1224, rue Ropery et 2404, rue Saint-Charles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.13 1244824001

CA24 22 0048

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1823, avenue de l'Église

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Alan Wai Wang, architecte, déposés et estampillés en date du 29 août 2023, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 1823, avenue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.14 1244824002

CA24 22 0049

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 6652, rue Hamilton

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Mariya Atanasova, architecte, déposés et estampillés en date du 22 janvier 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 6652, rue Hamilton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.15 1248504001

CA24 22 0050

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2720, rue Augustin-Cantin

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) les plans préparés par Nathalie Monory, architecte, déposés et estampillés en date du 26 janvier 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 2720, rue Augustin-Cantin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.16 1234824019

CA24 22 0051

Approuver la nomination de deux membres du conseil jeunesse du Sud-Ouest

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination des personnes suivantes :

Venoos Boroomand Alizadeh Toos ;
Henri Boisseau-Ouellet;

à titre de membre du conseil jeunesse du Sud-Ouest, et ce, à compter du 13 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
50.01 1246748002

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 29, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

_____	_____
Benoit Dorais	Sylvie Parent
Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2024.

_____
Initiales Sylvie Parent